



Corruption en milieu fiscal et cohésion sociale au Burkina Faso : une approche diachronique à Ouagadougou

*Corruption in the Tax Sector and Social Cohesion in Burkina Faso: a diachronic
approach in Ouagadougou*

Payaïssédé Salfo OUEDRAOGO

Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Email : psalfoo@yahoo.com

Orcid id <https://orcid.org/0009-0000-6938-4610>

Bonaventure DIARRA

Université Thomas SANKARA (Burkina Faso)

Email: tandin2010@yahoo.fr

Orcid id <https://orcid.org/0009-0007-6174-1741>

Miyemba LOMPO

Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Email: miyembal@gmail.com

Orcid id: <https://orcid.org/0009-0000-1350-6084>

Augustin PALE

Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Email: paleau2000@yahoo.fr

Résumé : La corruption est profondément ancrée dans la société burkinabè et l'administration fiscale est l'un des secteurs les plus corrompus. Cette situation a de graves conséquences sur la cohésion sociale et le développement du pays. À l'aide d'une approche à la fois qualitative et diachronique, des données qualitatives ont été collectées en trois phases auprès de 156 enquêtés. Ce matériau qui a été recueilli suivant la technique de l'entretien semi-directif individuel, a fait l'objet d'une analyse thématique de contenu. L'étude vise à analyser les déterminants de la corruption au sein de l'administration fiscale burkinabè et à établir le lien entre ces pratiques de corruption et la cohésion sociale. Les résultats montrent que les perceptions sociales ayant tendance à légitimer la corruption contribuent à la persistance de celle-ci dans le milieu fiscal. L'étude contribue à renouveler de ce fait, les représentations sociales de la corruption dont elle révèle qu'elle est désormais perçue, non plus seulement comme un agent pathogène, mais bien plus, un fait social normal structurant les rapports sociaux au quotidien. Pour autant, la corruption ne saurait servir la cohésion sociale. Bien au contraire, dans le milieu fiscal, elle sape les bases même de la cohésion sociale par l'injustice fiscale qu'elle induit, l'exclusion sociale et les rapports sociaux conflictuels qu'elle alimente. Ces observations suggèrent qu'une lutte acharnée contre la corruption pourrait renforcer l'harmonie sociale et constituer une réponse efficace à la crise sécuritaire que traverse le pays.

Mots-clé : corruption, cohésion sociale, administration fiscale, impôt, Burkina Faso.

Abstract: Corruption is deeply rooted in Burkinabe society and the tax administration is one of the most corrupt sectors. This situation has serious consequences for social cohesion and the country's development. Using a qualitative and diachronic approach, qualitative data was collected in three phases from 156 respondents. This material, which was collected using semi-structured individual interviews, was subjected to thematic content analysis. The study aims to analyze the determinants of corruption within the Burkinabe tax administration and to establish the link between these corrupt practices and social cohesion. The results show that social perceptions

that tend to legitimize corruption contribute to its persistence in the tax environment. The study thus contributes to renewing social representations of corruption, revealing that it is now perceived not only as a pathogenic agent, but also as a normal social fact that structures everyday social relations. However, corruption cannot serve social cohesion. On the contrary, in the tax environment, it undermines the very foundations of social cohesion through the fiscal injustice it induces, the social exclusion it causes, and the conflictual social relations it fuels. These observations suggest that a relentless fight against corruption could strengthen social harmony and constitute an effective response to the security crisis the country is currently experiencing.

Keywords: Corruption, Social cohesion, Tax administration, Tax, Burkina Faso.

Introduction

La corruption est un phénomène si dynamique qu'il est difficile d'en délimiter les contours (Olivier de Sardan, 1997, p. 4). Elle peut renvoyer à un ensemble de pratiques d'usage abusif d'une charge publique procurant des avantages privés indus (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p. 9). Mendez (1989, p. 223), précise qu'il s'agit d'un échange mutuel de faveurs ou de privilèges entre plusieurs acteurs. Ces échanges ont généralement lieu dans le cadre d'une sorte de contrat entre un corrupteur et un corrompu (Lavallée ; Razafindrakoto et Roubaud, 2008, p. 4). Dans tous les cas, la corruption est une réalité vécue dans de nombreux pays africains. Elle affecte à la fois les sphères politique, économique et administrative.

Les études montrent qu'au Burkina Faso le phénomène est tentaculaire et affecte tous les domaines de la gouvernance. Les rapports publiés chaque année depuis 2000 par le Réseau national anti-corruption (REN-LAC) sur la prévalence de la corruption dans les différents secteurs de la vie socioéconomique, montrent l'ampleur grandissante de ce fléau au fil des années (Mécanisme africain d'évaluation par les pairs [MAEP], 2008, p. 3). De même, le rapport du programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le Burkina Faso analyse les différentes facettes de la corruption dans ce pays et confirme une image peu reluisante sur la situation de ce fléau (PNUD, 2007, P. 6). Elle affecte aussi bien le monde politique que l'appareil administratif et ronge le système de gouvernance dans un contexte de relative impunité (MAEP, 2008, p. 3). Si la corruption constitue une gangrène pour l'ensemble des secteurs de l'administration publique burkinabè, sa prégnance dans le secteur des finances est encore plus remarquable (Ouedraogo, 2018, p. 283). L'argent est en effet, au centre des pratiques corruptrices et le métier du fisc y expose à la moindre occasion. En quoi les perceptions sociales du phénomène expliquent-elles son enracinement dans le milieu fiscal ? Quel lien peut-on établir entre la corruption dans l'administration fiscale et la cohésion sociale ? L'objectif de ce texte est de montrer que dans l'administration fiscale, un faisceau de représentations sociales légitimant la corruption rend compte de son ampleur et de sa banalisation et que cette pratique, solidement ancrée, affecte la cohésion de la société. Pour ce faire, il a été fait recours à une approche à la fois diachronique et qualitative. Si la corruption est bien un phénomène complexe (Cartier-Bresson, 1997, p. 3) la vocation diachronique de l'étude se justifie par le souci d'étudier son évolution dans le temps, notamment de savoir si les changements sociopolitiques avaient une influence notable sur celle-ci. C'est d'ailleurs pourquoi les périodes considérées coïncident avec des changements de régimes politiques dans le pays. L'article est structuré en trois parties : l'approche méthodologique, les résultats obtenus et la discussion. La méthodologie précise la nature et le type de l'étude, la taille de l'échantillon, les techniques de collecte ainsi que la méthode d'analyse des données. Quant aux résultats, ils s'organisent autour des points d'ancrage de la corruption dans l'administration fiscale, des perceptions sociales du phénomène et de l'incidence des pratiques corruptives sur la cohésion de la société. La discussion enfin, prolonge l'analyse des résultats en confrontant les conclusions de l'étude à celles que nous fournit la littérature scientifique en la matière.

1. Méthodes

L'étude a lieu à Ouagadougou au Burkina Faso. Situé au centre du pays, elle est à la fois la capitale du Burkina Faso et le chef-lieu de la région du Centre. Il est le principal centre administratif et économique du pays avec plus de 60% des unités industrielles sur son ressort territorial. C'est aussi le siège du gouvernement, des représentations diplomatiques et de tous les attributs de l'État. Sur le plan fiscal, la commune de Ouagadougou relève de la direction régionale des impôts du Centre.

L'étude sur la corruption en milieu fiscal a été conduite suivant une méthode à la fois diachronique et qualitative. Les données ont été recueillies en trois phases. La première étape a eu lieu en 2015 dans un contexte de transition politique consécutive à l'insurrection populaire d'octobre 2014 ayant entraîné la chute d'un régime qui a perduré près de trente ans. Le choix de 2015 se justifie par le fait qu'elle soit une période charnière entre un pouvoir quasi trentenaire (C'est après 27 ans de règne que l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a mis fin au pouvoir de Blaise Compaoré) dont on dit qu'il avait consacré la corruption en mode de gouvernance (Ouédraogo, 2017, p. 52) et le régime de la transition civile qui a libéré la parole et portait aussi beaucoup d'espoirs en matière de réformes sociopolitiques. D'ailleurs, sur le plan fiscal, beaucoup de réformes ont été opérées suite à la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire (CEP) sur la fraude fiscale, l'impunité fiscale, les restes à recouvrer et les chèques impayés (CEP, p. 1). Ce pouvoir, tout en portant l'héritage social du régime décadent, projetait des réformes sociales ambitieuses et offrait une liberté sans précédent, y compris celle de s'exprimer sur un sujet aussi sensible comme la corruption dans l'administration fiscale. La deuxième phase de la collecte est intervenue en 2017 sous le régime politique ayant mis fin à la transition civile. La pertinence de cette période pour l'enquête tient au fait que les rênes de la gouvernance sociopolitique étaient détenus par un régime qui a accédé au pouvoir suite à des élections qualifiées des plus transparentes de l'histoire politique du pays. Elles ont été organisées par le régime de la transition dans une neutralité absolue. Enfin, la dernière collecte s'est faite en 2024 dans un autre contexte de transition politique suite à un coup d'état militaire. Il s'agit d'un pouvoir, tout en restant loin des cercles politiques, a inscrit dans ses priorités la lutte contre la corruption, la restauration des valeurs d'intégrité et de patriotisme (une charte des valeurs a été instituée) ; d'où la pertinence de ce contexte pour la troisième phase de la collecte. Cette collecte intermittente, a permis de suivre le phénomène dans son évolution, dans ses constantes mais aussi dans sa relative variation.

À toutes ces étapes, des entretiens semi-directifs de type individuel ont été menés et les données ont été collectées à saturation à l'aide de guides d'entretien destinés aussi bien aux contribuables (responsables d'entreprises formelles et travailleurs du secteur informel) qu'aux travailleurs de l'administration fiscale (cadres de l'administration fiscale, directeurs de centre d'impôt, receveurs des impôts, chefs de services d'assiette, agents de recouvrement). La durée moyenne des entretiens est d'environ quarante minutes. Les techniques d'échantillonnage mobilisées ont été celles du choix raisonné et de la méthode dite boule de neige. Au total, un échantillon de 156 personnes a été soumis à l'enquête sur les trois années. Les données recueillies sur smartphone ou directement sur les guides d'entretien ont été transcrites et soumises à une analyse thématique de contenu de type qualitatif (Grawitz, 2001, p. 609). L'accent a été mis sur la dimension discursive du discours en confortant les entretiens qui vont au-delà d'un simple recueil d'opinions ou d'une expertise livrée pour être une discussion dans laquelle le chercheur élabore ses propres thèses et, dans une certaine mesure, discute avec un collègue (Dubet, 1994, p.235). Pour garantir la confidentialité et protéger l'identité des interlocuteurs, les enquêtés qui sont des contribuables sont désignés sous le code « EC » suivi d'un numéro (allant de 1 à 107) tandis que ceux de l'administration fiscale s'expriment sous le code « EF » suivi d'un numéro également (de 1 à 49).

Année d'enquête	Contribuables	Fisc	Total
2015	36	17	53
2017	33	14	47
2024	38	18	56

Tableau 1. Grille récapitulative de l'échantillon (Source : enquête de terrain, 2015, 2017, 2024).

Sur les trois années concernées par l'étude, le tableau fait apparaître 107 contribuables enquêtés, contre 49 travailleurs de l'administration fiscale, ce qui donne un échantillon total de 156 enquêtés. Les contribuables sont repartis dans les trois régimes d'imposition définis par la direction générale des impôts en fonction du chiffre d'affaires des entreprises: la contribution des micro-entreprises (secteur informel), le régime du Réel simplifié d'imposition (moyennes entreprises) et le régime du Réel normal d'imposition (grandes entreprises). Quant aux agents du fisc, ils sont constitués des agents de recouvrement, des inspecteurs des impôts (cadres), des chefs de service d'assiette (CSA), des receveurs des impôts (RI), des chefs de service de la recette des domaines et de la publicité foncière (RDPF) et des directeurs de centres d'impôts (DCI).

2. Résultats

Le terrain et l'exploitation des données qui en sont issues n'ont pas permis de voir une différence substantielle dans le rapport au phénomène selon les années d'enquête. Toutefois, il convient de souligner que l'essentiel des perceptions sociales positives qui légitiment la pratique ont été observées au cours des enquêtes de 2015 et 2017. Cela peut s'expliquer par l'héritage sociopolitique des 27 ans de règne sans alternance de l'ancien président Blaise Compaoré ; période au cours de laquelle le malaise culturel et moral de la société burkinabè (Ouedraogo, 2017, p. 52) prenait racine dans la corruption et le favoritisme qui tendaient à devenir un mode de fonctionnement régulier de la société. En 2024, émergent des perceptions négatives du phénomène dans un contexte de déclaration d'intention politique de lutte acharnée contre le fléau. Durant cette période, il est également observé des populations qui éprouvent de plus en plus de la peur d'en évoquer, même devant un chercheur qui leur garantit confidentialité et neutralité absolue. On peut en déduire que les régimes politiques à redevabilité électorale ont fait le lit de la corruption tandis que le pouvoir militaire offre des perspectives efficaces de lutte. Dans tous les cas, les données révèlent que les pratiques de corruption restent caractéristiques de la société burkinabè et notamment du milieu fiscal. Les résultats de l'étude s'organisent autour de trois principaux axes : les points d'ancrage de la corruption, les représentations sociales du phénomène et enfin son incidence sur la cohésion sociale.

2.1. Corruption dans la taxation

La taxation, le recouvrement et le contrôle fiscal sont les principaux points d'ancrage de la corruption dans l'administration fiscale burkinabè. La taxation dont il est question ici, se rapporte à l'ensemble des opérations d'assiette (établissement de l'existence et du montant de la matière imposable, constatation du fait générateur de l'imposition, détermination de la personne imposable) auquel nous ajoutons la liquidation¹ de l'impôt. La phase de taxation est un moment crucial pour les parties. Pour les contribuables, il faut tout faire pour devoir le moins possible ; une tendance constante à obtenir une minoration de la taxation est alors observée dans leur rang. Pour les agents du fisc, c'est une occasion à saisir pour optimiser les

¹ La liquidation de l'impôt est l'opération qui consiste à calculer la dette fiscale du contribuable par application d'un taux d'imposition ou tarif à la base imposable telle qu'elle a été préalablement déterminée.

avoirs personnels et maintenir un certain train de vie ; celui digne du « financier² » burkinabè. C'est au point d'équilibre de ces deux logiques qu'on retrouve les actes de corruption qui tendent à devenir un élément régulier du fonctionnement de l'administration fiscale. « Notre milieu expose à la corruption à tous les niveaux. Que ce soit les agents chargés de l'assiette, ceux du recouvrement ou encore les vérificateurs, des propositions ne manquent pas et la tentation est permanente. C'est la conscience de chacun qui fera la différence (EF7, Responsable d'une administration fiscale ; 2017).

Au sujet de cette tentation, la perche tendue est généralement saisie dans le milieu fiscal et certains agents du fisc n'hésitent pas à exploiter les failles de la législation dans les limites de leur pouvoir pour minorer la taxation au profit des contribuables contre rétribution. « Il y a des agents qui nous comprennent et on s'arrange entre nous et chacun gagne. En toute chose, c'est la compréhension, ce n'est pas la force » (EC31, soudeur ; 2024). L'arrangement dont il est question, constitue une façon d'enrober la corruption dans un euphémisme devant un chercheur à qui, l'on ne peut donner totalement confiance. Catalogage dans un régime d'imposition inférieur, dissimulation, sous-évaluation de la matière imposable, liquidation minorative sont les principaux actes qui font l'objet de corruption dans le champ de la taxation. Ces manipulations sont souvent le fait des agents du fisc eux-mêmes qui monnaient leurs services en taillant les résultats nets des entreprises sur mesure (minoration) au détriment de l'État.

2.2. Recouvrement : une opération fiscale empreinte de corruption

Dans le processus fiscal, le recouvrement intervient après les opérations d'assiette et la liquidation. Cette opération qui consiste à faire entrer l'impôt dans les caisses publiques est généralement un moment de face-à-face entre le contribuable et le fisc. C'est surtout cette phase qui entraîne le plus de frictions entre l'administration fiscale et les contribuables (Sawadogo et Dembélé, 2004, P. 41).

Dans le secteur informel où le recouvrement se fait le plus souvent simultanément avec la liquidation, les pratiques corruptives sont quasi systématiques. Cette catégorie de contribuables semble se convaincre que seules les voies tortueuses (qu'elle tend à normer et à routiniser) mènent à la richesse et elle n'hésite pas à les emprunter : « nous les petits commerçants, on n'a pas le choix, on est obligé de négocier avec eux [les agents de recouvrement] pour payer moins car on n'a pas les moyens. Si tu ne le fais pas, ils peuvent arrêter ton commerce alors que si tu ne sors pas, tu ne manges pas. Nous avons des enfants à nourrir » (EC22, vendeur de tissus ; 2015). Mais d'où vient cette idée de négociabilité de l'impôt et à quoi est-elle associée ? De la corruption du fisc ou, à tout le moins, des avances d'un contribuable à qui le fisc a prêté une oreille attentive et intéressée. Il y a « des contribuables qui sont tellement réfractaires à l'impôt, ils peuvent même corrompre plus que ce qu'ils doivent à l'État » (EF4, Chef de la brigade ; 2017). L'idée sous-jacente à la négociation, c'est la rançon sans laquelle l'immunité fiscale sera refusée. La corruption fiscale engendre la négociabilité de l'impôt qui, en retour, nourrit la corruption (Ouédraogo, 2018, p. 285).

Cette corruption endémique qui sévit lors des opérations de recouvrement peut aussi être analysée comme un moyen pour les agents du fisc de tenir un certain standing de vie qui leur est socialement attribué alors que leur rémunération officielle ne le leur permet pas. À travers les actes de corruption, ces agents participent ainsi à une véritable définition de la

² Dans le jargon populaire, terme désignant les fonctionnaires du Ministère en charge des finances et répartis dans les trois corps suivants : les comptables, les financiers stricto sensu et les fiscalistes. Ils se distinguent des autres agents publics par leur aisance financière supposée ou réelle due à leur métier.

situation dont ils font partie intégrante des interactants (Goffman, 1973, p. 20). Dans les prophéties-autoréalisatrices, les représentations des individus ont une influence sur la réalité parce que ces derniers sont conduits à modifier leurs comportements. Ainsi, les pratiques corruptives sont constamment suscitées car les agents du fisc recherchent plus d'argent pour se conformer à leur image perçue dans la société. La « rigueur avec laquelle les percepteurs procèdent aux opérations de recouvrement et malmènent les contribuables récalcitrants est mise sur le compte de la cupidité de ces agents » (Delalande et Spire, 2010, p. 24).

2.3. Contrôle fiscal et corruption à grande échelle

Le contrôle fiscal constitue la contrepartie normale de l'obligation faite au contribuable de produire des déclarations justes et sincères de la matière imposable (Bouvier, 2004, p. 101). Il permet à l'administration de s'assurer du respect de cette obligation et de pouvoir procéder dans le cas échéant aux redressements d'impositions nécessaires autorisés par la loi. Il s'agit d'une opération redoutée par nombre de contribuables qui préfèrent emprunter des chemins détournés plutôt que de s'inscrire dans la légalité. « Dans nos pays, il est difficile d'être totalement en règle vis-à-vis de l'administration, donc, quand ils [les inspecteurs vérificateurs] viennent pour leur contrôle, nous préférons négocier avec eux pour qu'on s'arrange car si l'entreprise se ferme, tout le monde perd » (EC11, Chef d'entreprise ; 2017).

Les arrangements dont il est question, constituent l'autre nom de la corruption dans la haute sphère des entreprises. En effet, les contrôles fiscaux et les redressements éventuels concernent le plus souvent, les grandes et moyennes entreprises, en l'occurrence celles relevant du Réel normal d'imposition (RNI) ou celles cataloguées dans le Réel simplifié d'imposition (RSI). C'est un milieu dans lequel, la corruption évolue proportionnellement au chiffre d'affaires ou au niveau de redressement à faire le cas échéant. « Les brigades de recherche ont une lourde responsabilité, c'est pourquoi les vérificateurs doivent être choisis en fonction de leur degré de probité et d'intégrité. Les enjeux sont énormes et si ce n'est pas le cas, les gens vont s'enrichir au détriment de l'État » (EF5, récit d'un cadre de l'administration fiscale ; 2024).

Dans le processus fiscal, le contrôle fiscal a toujours oscillé entre deux pôles : le pôle de l'entente et de la corruption d'une part et celui de l'opposition et de la violence d'autre part. Ce dernier cas est illustré par le Poujadisme³ et le mouvement Nicoud⁴, tous marqués par des révoltes fiscales notamment des oppositions aux contrôles fiscaux dans un contexte de réforme où ceux-ci étaient devenus plus efficaces et soumis à des objectifs quantitatifs qui en décuplaient le nombre (Barilari, 2000, p. 36). Dans les pays en développement comme le Burkina Faso, en absence d'organisations du genre, les acteurs optent le plus souvent pour la corruption ; peut-être active pour les uns et passive pour les autres, mais obstruant assurément le contrôle et les redressements fiscaux.

2.4. Représentations sociales à tendance légitimatrice de la corruption

Dans l'imaginaire populaire, la corruption semble bénéficier d'une certaine tolérance, sinon d'une certaine légitimation dans le milieu fiscal. Elle est souvent vue comme un privilège professionnel et une compensation, tantôt, on la fait relever du conformisme social ou même on la considère comme un rituel de raffermissement des liens sociaux.

³ Selon Delalande et Spire (2000, p. 74), le Poujadisme ou mouvement Poujade est un mouvement antifiscal lancé par Pierre POUJADE (1920-2003). Il fonde en 1953, la doctrine politique de l'Union de Défense des Commerçants et Artisans. Le poujadisme, antiparlementaire, nationaliste et hostile à l'Europe, constitua de 1956 à 1958, le groupe parlementaire Union et Fraternité française.

⁴ Gérard NICOUD, cafétier-restaurateur à la Bâtie-Montgascon, alors secrétaire général du mouvement dont il est le fondateur : le Comité d'Initiative et de Défense (CID). Il alors dirige le mouvement violent de réprobation contre le fisc qui porte désormais son nom : le mouvement Nicoud (Delalande et Spire, 2010, p. 76).

2.4.1. Corruption comme compensation et privilège professionnel

Certains acteurs du milieu fiscal perçoivent la corruption comme un acte de compensation. Pour les contribuables, il s'agit d'un moyen dont ils se servent pour combler un manque à gagner créé par une taxation excessive. « Nous avons trop de dépenses, le loyer est cher et les taxes sont élevées, nous ne refusons pas de payer, mais si on peut s'arranger entre nous [agents du fisc et contribuable] ça va aider tout le monde ; ça va nous permettre de gagner aussi une partie de l'argent que nous payons pour les autres [fonctionnaires] » (EC28, Boutiquier d'articles divers ; 2017). Du côté des agents de l'administration fiscale, il s'agit d'une pratique destinée à combler un déficit salarial dans un contexte de suppression progressive des avantages. « Le problème de la corruption, c'est la précarité. Un agent qui a un certain niveau de salaire, avec la diminution des avantages des agents du ministère [chargé des finances] et la cherté de la vie, ce n'est pas évident. Tout le monde ne peut pas résister aux sirènes financières au nom de l'éthique professionnelle » (EF3, cadre de l'administration fiscale ; 2024).

Au-delà de cette perception, les pratiques corruptives y sont même vues comme des « avantages du métier », des privilèges professionnels dont peuvent bénéficier les agents, mais sans exagérer. « Je ne dis pas que je suis dans ça car c'est une question de conscience. Mais chaque métier a ses contraintes et ses avantages. Les enseignants ont des droits d'inscription gratuits ou monnayables, les agents de santé ont des facilités de soins, chez nous aussi, c'est ce qu'il y a. Si un contribuable te propose quelque chose alors que tu es dans le besoin tu peux prendre, seulement il ne faut pas exagérer » (EF25, agent de recouvrement ; 2017). Il s'agit là d'un avantage professionnel dont on pourrait profiter dans les limites du raisonnable.

2.4.2. Pratiques corruptives comme conformisme social

Dans la typologie de Merton (1965, p. 195), le conformisme est le mode d'adaptation qui assure la stabilité du système social. Un individu conformiste respecte les normes et souscrit aux pratiques en vigueur dans son milieu. C'est ainsi que dans le milieu fiscal, la corruption tend à être une pratique routinisée et un élément fédérateur des acteurs. Celui qui cherche à s'en démarquer est vite frappé d'ostracisme et court le risque de l'isolement ou même de la sanction. La corruption se transmet et devient un véritable vecteur de socialisation. De « mon expérience, j'ai vu des entreprises classées hors contrôle, j'ai vu des contrôles interrompus, j'ai vu des redressements classés sans suite et j'ai vu des agents menacés par la hiérarchie pour avoir voulu fourrer le nez quelque part » (EF10, inspecteur des impôts ; 2017).

Ainsi, la corruption impulsée par le haut trouve écho auprès des acteurs « d'en-bas » c'est-à-dire, ceux officiant dans les échelons inférieurs de la hiérarchie de l'administration fiscale. Telle une instruction officielle, les agents subalternes appliquent, exécutent, se conforment aux pratiques des supérieurs et monnaient leurs services car ils ont trop à perdre en restant dans l'éthique professionnelle. Se désolidariser comporte en effet des risques : risques de se faire désavouer ou d'être sanctionné d'une manière ou d'une autre par la hiérarchie, risque de perdre des amis ou des collègues d'équipe, etc. Ainsi, chercher à se distinguer en faisant prévaloir l'éthique, c'est non seulement s'exclure du partage du butin lorsque la corruption est collectivement orchestrée (en chaîne et impliquant plusieurs acteurs à divers niveaux du processus fiscal), mais aussi perdre sur le plan des rapports sociaux et surtout compromettre sa carrière professionnelle et être fixé dans un statut d'élément « dangereux » dont il faut à la fois, s'éloigner et surveiller de près. Un véritable renversement des valeurs qui tend à créer une sous-culture se définissant par sa polarité négative vis-à-vis des normes de la société globale (Cohen, 1955, p. 28).

2.4.3. Corruption comme reconnaissance gratifiante

Quelle qu'en soit sa forme, Il n'existe pas de reconnaissance en dehors des relations sociales. Proches de l'échange de dons (Caillé, 2007, p. 9), les relations de reconnaissance gratifiante impliquent une réciprocité et un rapport de pouvoir entre les acteurs. « Je suis venu vous saluer, vous dire merci » ; « je voudrais vous traduire toute ma reconnaissance » ; « c'est l'argent du carburant, ce n'est rien » ; « pardon, c'est entre nous, c'est un petit truc », etc. sont autant d'évocations faisant référence aux pratiques corruptives telles qu'elles sont vécues dans le milieu fiscal.

Ainsi, les acteurs feignent la méconnaissance individuelle ou collective de la corruption, sinon inventent des mécanismes sociaux de son oubli pour faire passer des élans de gratitude au premier plan qui, pourtant, sont inspirés par un contrat tacite entre un corrupteur et un corrompu. L'expérience vécue de la corruption l'enserme dans un carcan d'obligations sociales de gratifications réciproques, de dons et contre-dons encensés de symbolisme social de désintéressement des parties. « Avec la situation économique difficile, c'est un service que nous demandons souvent aux gens des impôts, et chez nous, quand quelqu'un te fait du bien, on doit lui dire merci et on ne salue pas le chef les mains vides, moi je n'appelle pas ça de la corruption » (EC7, Responsable d'entreprise ; 2024).

Dans les pratiques corruptives, ne sont généralement appréhendées et mises en relief par les acteurs, les dimensions relationnelles et enchantées auxquelles elles obligent. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, certains de ces rapports sociaux créés dans ce contexte de donnant-donnant, perdurent, se maintiennent, deviennent très amicaux et s'exportent hors du champ fiscal pour s'inscrire dans des logiques sociales familières structurant les relations dans la société (salutations d'événements festifs ou malheureux, mariages entre proches, etc.). De ce fait, la corruption devient un rituel de fabrique d'un capital social (Bourdieu, 1980, p. 2) et de raffermissement des liens sociaux. D'ailleurs, les relations de parenté sont souvent mobilisées dans les négociations corruptives et les agents se voient plus ou moins obligés d'y faire suite sous peine d'être sanctionnés par le tribunal de la famille.

2.5. Représentations sociales défavorables à la corruption

Les discours les plus courants de condamnation de la corruption sont ceux qui l'assimilent au détournement/vol et ceux qui la considèrent comme une gangrène et la tiennent pour responsable du sous-développement de la société.

2.5.1. Vol, autre nom de la corruption ?

Pour certains acteurs, la corruption n'est ni plus, ni moins qu'un vol de deniers, de biens ou de services publics à des fins privées individuelles. C'est notamment une prise en otage de ressources publiques par des fonctionnaires égoïstes et avides d'argent au détriment de l'État.

La corruption, c'est du détournement, on vole l'État dans les deux sens. En ne versant qu'une partie ou rien du tout de l'impôt dû, l'entreprise vole l'État par la complicité de l'agent indélicat qui bénéficie à son tour d'une partie de cet impôt non reversé. À la fin du mois, il ira toucher son salaire qui est pourtant financé par l'impôt qu'il contribue à dissimuler. Le salaire, c'est la contrepartie d'un service public accompli avec loyauté et le fonctionnaire qui se fait corrompre dans l'exercice de ses fonctions ne le mérite pas. (EF2, Responsable d'une direction de centre d'impôts ; 2024)

Le duo corrupteur-corrompu est ainsi assimilé à des gens qui font extorsion des ressources publiques à des fins personnelles. Dans certains milieux où les contribuables n'ont pas d'opportunités corruptives ou semblent exaspérés du montant de la rançon qu'ils trouvent élevé, les agents des impôts sont qualifiés de fonctionnaires lucratifs véreux, vivant de l'argent sale, de la sueur et du sang des autres. Bien souvent « les percepteurs sont accusés de jouir

d'une fonction lucrative que seule leur proximité, familiale ou politique avec l'autorité préfectorale leur a permis d'obtenir » (Delalande et Spire, 2010, p. 20). Les collecteurs d'impôts vivraient des gains impurs et maudits de la corruption et pour cette raison, beaucoup leur réservent un mauvais sort à l'au-delà (Blundo et Olivier de Sardan, 2001, p. 21). « Toutes les fois que je sors de chez moi, je prie Dieu pour ne pas croiser ces gens-là (les agents des impôts) car ils ne connaissent ni la négociation, ni la lamentation ; ce qui compte chez eux c'est l'argent et rien que l'argent. Leur argent c'est du haram mais Dieu va leur rendre la monnaie » (EC21, vendeur ambulant de quincaillerie ; 2015). Un tel réquisitoire est illustratif de l'image de la corruption ou plus exactement, de celle d'un fisc corrompu telle qu'elle transparaît dans l'opinion.

2.5.2. Corruption comme gangrène

Dans le milieu fiscal certains n'hésitent pas à considérer la corruption comme un mal pernicieux potentiellement préjudiciable au développement du pays. « La corruption est une gangrène pour l'administration publique en général, pas seulement pour les services des impôts. Mais chez nous [administration fiscale] tout comme à la douane, ses effets sont beaucoup plus perceptibles à court et moyen terme. Cela peut se traduire par la baisse ou la stagnation du portefeuille des entreprises d'un régime fiscal donné, la baisse des émissions, des contrôles fiscaux ou des redressements et enfin la chute des recettes fiscales toutes choses égales par ailleurs » (EF1, Cadre de l'administration fiscale ; 2024). Ainsi, la corruption est élevée au rang de gangrène sociale ayant gagné tous les compartiments de l'administration publique burkinabè avec plus d'effets directs aisément repérables dans l'administration fiscale. Une logique représentationnelle qui lie la corruption au sous-développement dont elle serait une des causes.

Il est évident que la corruption entraîne des moins-values financières pour les États, entame la qualité du service public et contribue à détériorer les conditions de vie des populations. « Le plus grand mal de notre administration aujourd'hui, c'est la corruption. Aucun fonctionnaire ne veut vivre de son salaire. Comment voulez-vous qu'on se développe si des gens doivent empocher une partie de l'impôt qu'ils sont censés collecter ? comment peut-on se développer si des immeubles s'écroulent dans des universités, si des goudrons se décapent à la première pluie parce que quelqu'un a empoché l'argent de la qualité ? c'est un éternel recommencement » (EC4, Chef d'entreprise ; 2024). En inondant tous les secteurs de l'activité économique et sociale, la corruption sape les bases du développement.

En somme, les différentes représentations sociales analysées permettent d'expliquer l'enlèvement ou non des agents du fisc, mais aussi des contribuables dans des pratiques corruptives. Toutefois, il n'existe pas d'effet mécanique entre les éléments représentationnels d'un individu et son comportement vis-à-vis de la corruption. Il y a des gens qui tiennent des discours de condamnation de la corruption, pourtant ils sont soit corrupteurs, soit corrompus. D'autres à l'inverse, nourrissent des représentations à tendance légitimatrice de la corruption, pourtant, ils ne la pratiquent pas (peut-être par manque d'offre corruptive).

2.6. Corruption et cohésion sociale : deux réalités antinomiques

La cohésion sociale peut être entendue comme l'état d'une société ou d'un groupe où la solidarité est manifeste et les liens sociaux intenses (Durkheim, 2007, p. 32). L'incidence de la corruption sur la cohésion sociale est analysée à travers les fondements ou les indicateurs de celle-ci que les pratiques corruptives contribuent à ébranler. Cinq de ces éléments retiendront notre attention.

2.6.1. Pratiques corruptives et justice socio-fiscale

Dans toute société, la justice apparaît comme l'un des piliers de la cohésion sociale. C'est à juste titre que Tocqueville faisant de la recherche de l'égalité une passion des sociétés démocratiques. Or, la corruption constitue une remise en cause de l'équité fiscale, notamment

de la justice dans l'impôt. La justice dans l'impôt ou justice horizontale, implique d'une part, l'universalité et la généralité de l'impôt; d'autre part, l'uniformité fiscale. La contribution doit être inéluctable pour tous. Cela veut dire que toutes les unités économiques, tous les citoyens doivent être soumis à l'impôt et payer le même montant d'impôt lorsqu'ils sont placés dans la même situation objectivement (même faculté contributive) définie en l'absence de comportement discriminatoire de l'administration fiscale. Il s'agit d'une égalité arithmétique qui établit une proportionnalité entre les revenus du contribuable et le montant de sa contribution.

Dans la pratique fiscale quotidienne cependant, les pratiques corruptives lèvent des charges fiscales, minorent d'autres et font peser l'impôt sur les honnêtes citoyens. « Il y a des gens qui ne paient jamais d'impôts parce qu'ils connaissent des gens qui leur font cette faveur. Tu ne vas jamais voir un collecteur venir là-bas, ils se croisent dans les maquis et ils gèrent. Dans ce pays, c'est si tu ne connais pas quelqu'un que tu souffres » (EC9, Bijoutier ; 2017). Ainsi, il convient de distinguer ceux à qui le fisc demande constamment le paiement des impôts, de ceux qui, de par leur énorme pouvoir financier ou leurs accointances politiques ou sociales, ne sont jamais inquiétés par les services fiscaux (Ouédraogo, 2018, p. 273). Cette situation affecte la cohésion entre contribuables et plus généralement à l'échelle de la société dans son ensemble.

2.6.2. Pratiques de corruption, une menace de la solidarité

À travers la perte des ressources publiques qu'elle engendre, la corruption fragilise la solidarité sociale, notamment celle fondée sur la redistribution des richesses de la nation et l'appui direct aux membres du corps social qui sont dans le besoin. « L'impôt est la forme de solidarité la plus poussée. Celui qui paie son impôt, ne paie pas seulement une dette, au-delà, il montre son attachement à son pays et à sa communauté » (EF6, Chef de brigade de vérification ; 2017). De ce point de vue, la corruption fiscale parce qu'elle détourne certains de l'acquittement des impôts, de la contribution collective, ébranle fortement l'une des bases même la cohésion de la société. La solidarité est envisagée comme un horizon dans lequel se déploie la recherche des conditions de la cohésion sociale (Castel et Duvoux, 2013, p. 5). L'idée de solidarité a pour corollaire celles de sacrifices et de redistribution. L'abandon d'une partie de sa richesse à l'État est un sacrifice réclamé au citoyen en vertu de son appartenance à la communauté nationale (Beltrame, 1992, p. 172). La corruption, en prenant à son compte les ressources ou tout simplement en empêchant leur mobilisation, prive à l'État ses moyens de redistribution au profit des plus démunis de la société. Cette redistribution peut s'appréhender dans l'utilisation de ressources fiscales pour la réalisation d'investissements à caractère social, souvent gratuits ou accessibles à faible coût (hôpitaux, écoles, transport en commun, etc.). Aussi, l'État, en accordant des aides multiformes (bourses d'études, aides aux personnes victimes de calamités naturelles, etc.) accomplit ce rôle redistributeur facilitant ainsi la cohésion sociale.

2.6.3. Corruption et rapports sociaux conflictuels

Les conflits sociaux constituent à la fois un déterminant et une conséquence majeures du déficit de cohésion sociale. La corruption fiscale contient cependant, les germes de la fracture sociale en générant l'injustice fiscale dont sont victimes les contribuables de bonne foi. Ces derniers qui subissent à la fois le poids de l'impôt et la concurrence déloyale finissent généralement par exprimer leur ras-le-bol, souvent aux allures d'un véritable conflit contre le fisc. Il peut même souvent s'agir de rassemblements de plusieurs milliers d'hommes, qui mettent en fuite ou massacrent les agents du fisc, s'emparent des villes, et deviennent si redoutables pour qu'il ait souvent paru nécessaire d'envoyer contre eux, de véritables armées parfois commandées par de grands hommes de guerre (Ardant, 1965, p. 725). L'hostilité que

nourrissent certains contribuables à l'égard du prélèvement fiscal s'explique en grande partie par le phénomène d'injustice fiscale vécu au quotidien.

Nous, en tant que praticien on leur donne souvent raison parce que nous-mêmes, nous le vivons souvent avec amertume : vous partez souvent pour un redressement fiscal, ou, à la suite d'un redressement fiscal pour obliger un contribuable à s'exécuter parce que toutes les voies amiables sont épuisées, entre temps, vous recevez un coup de fil de votre chef vous demandant de surseoir à l'opération. Lorsque vous cherchez à comprendre, il vous dit que ça le dépasse. Finalement c'est toi qui deviens ridicule devant le contribuable. Très souvent, nous faisons les frais de la corruption au plus haut niveau. (EF12, inspecteur des impôts; 2017)

Ainsi, la corruption qui apparaît comme l'arme des plus forts génère de l'injustice dont les effets affectent les contribuables honnêtes, qu'il s'agisse des plus nantis ou des moins solvables du secteur informel. « Si tu as des relations particulières avec eux (les agents de recouvrement) ou si tu leur donnes quelque chose (argent), ils te font payer un faible montant. Si tu leur as donné l'argent de l'eau, Même si tu dis que tu n'as pas le montant exigé, ils partent et ne reviennent plus jamais te contrôler. Si tu ne connais personne, ils te taxent avec méchanceté et rigueur » (EC13, boutiquier d'articles divers ; 2017). Une situation d'injustice d'où naissent potentiellement des relations sociales conflictuelles.

2.6.4. Corruption et rapports aux valeurs

Les sociétés modernes sont caractérisées par une disparition de l'homogénéité relative des valeurs (Dubet, 2002, p. 71) qui conduit les individus à construire leur identité à travers des stratégies d'ajustement ; de routinisation des conduites et non à travers l'adhésion à des systèmes de normes transmis par la socialisation (Giddens, 1987, p. 75). Dans ce contexte de fragilité, mais aussi de mondialisation, la construction ou reconstruction de valeurs communes est un puissant ferment de la cohésion sociale. Celle-ci n'a de sens qu'autour de valeurs aussi fondamentales que concrètes comme la bonne gouvernance ou une éthique anti-corruption. Dans le milieu fiscal burkinabè, les pratiques corruptives qui semblent être légitimées par les uns et condamnées par les autres, contribuent à une polarisation des normes et valeurs et cela ne facilite pas la cohésion sociale. « La corruption est devenue monnaie courante dans l'administration publique burkinabè, pas seulement dans l'administration fiscale, ce qui est grave, c'est que beaucoup de gens, notamment les jeunes, la considèrent comme normale. C'est une crise morale qui s'installe et qui crée un fossé entre les générations du point de vue des valeurs de notre société » (EF2, cadre de l'administration fiscale ; 2024). Si aux yeux de certains Burkinabè, les pots-de-vin, les dessous-de-table, les passe-droits ne constituent plus un problème et sont perçus comme des éléments réguliers des rapports sociaux et du fonctionnement quotidien de la société, il convient d'observer que nous sommes devant un rapport différentiel aux valeurs qui menace le vivre-ensemble.

Les représentations sociales positives de la corruption vont regrouper des individus ayant tendance à s'opposer aux autres du point de vue des valeurs et qui peuvent s'identifier à une sous-culture. La notion de sous-culture désigne ici le fait qu'un ensemble partage un même monde de valeurs, qui forge les normes permettant l'interprétation des choses et des événements permettant que s'instaurent, entre eux, une communication assurant le bon déroulement de l'interaction. (Ogien, 1995, p. 151). Même si la cohésion sociale ne saurait revendiquer une assimilation culturelle, Certaines particularités culturelles qui transforment les valeurs de bonne gouvernance et de justice sociale conduisent souvent à des cohésions partielles, fragmentaires et segmentées. Le Burkina Faso a eu mal aux valeurs morales telles l'intégrité, la dignité et l'honneur au cours de ce dernier quart de siècle (Ouédraogo, 2016, p. 108). L'oblitération de ces valeurs dont la corruption en est une des causes pénalise la cohésion de la société.

2.6.5. Corruption, un catalyseur de l'exclusion sociale

Le concept d'exclusion sociale déborde celui de pauvreté pour désigner une vulnérabilité sociale marquée par la non-réalisation des droits sociaux fondamentaux. Pour Castel (1994, p. 15), il ne s'agit plus d'une pauvreté qu'on pourrait qualifier d'intemporelle ou de résiduelle, mais d'une pauvreté qui apparaît à la suite d'une dégradation par rapport à une situation antérieure : la désaffiliation. Cette désaffiliation est un processus de passage d'une zone de stabilité sociale à une zone d'exclusion via une zone de vulnérabilité (Castel, 1994, p. 15). La corruption fiscale alimente le phénomène de l'exclusion sociale par un saupoudrage de ressources publiques qui auraient pu être mobilisées pour la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pauvreté. « La construction de la cohésion sociale passe par la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. La crise sécuritaire [terrorisme] dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, est le résultat d'une discorde sociale dont les principales causes, de mon point de vue, résident dans l'injustice, l'exclusion sociale et les inégalités dans le développement des différentes régions du pays. Pour refaire la cohésion de notre société, il faut d'abord lutter contre la corruption car les ressources fiscales constituent un levier important » (EF7, cadre de l'administration fiscale ; 2024). En matière de recouvrement des impositions, la corruption connaît un développement inquiétant pour la gestion des finances publiques et son acuité tient au grand nombre d'acteurs qui s'adonnent à un tel jeu.

Au-delà de l'appauvrissement d'une partie de la population, les difficultés économiques et sociales se sont traduites par une mise à l'écart des individus les plus fragiles pouvant d'ailleurs être considérés comme déviants en raison de leur mode de vie spécifique. De ce point de vue, les politiques publiques d'insertion ou de réinsertion sociale que la corruption pénalise, ont pour but le maintien de la cohésion sociale, la lutte contre une forme de violence des rapports sociaux. L'inclusion sociale est un indicateur d'une société en état de cohésion.

3. Discussion

Les résultats mettent en évidence les différents points d'ancrage de la corruption dans le milieu fiscal, deux catégories de perceptions sociales de la corruption et enfin l'influence des pratiques de corruption sur la cohésion sociale.

3.1. Points d'ancrage de la corruption en milieu fiscal

Les résultats révèlent que dans le milieu fiscal, la corruption prend diverses formes lors des opérations d'assiette, de recouvrement ou du contrôle fiscal. Ces résultats sont en cohérence avec ceux de Martini (2014, p. 2) qui analyse la manière dont la corruption se manifeste dans les administrations fiscales en Afrique. L'auteur identifie notamment les diverses formes de corruption constatées au cours de la procédure fiscale (pots-de-vin pour éviter les contrôles, faveurs lors des opérations d'assiette, etc.). Les données révèlent également que lors de ces trois moments clés de la procédure fiscale, les pratiques corruptives sont le plus souvent intimement associées à la fraude ou à l'évasion fiscale. Cette mise en évidence va dans le même sens que N'Gakosso (2009, p. 89) pour qui, fraude, évasion fiscale et corruption, sont tellement imbriquées qu'il est possible d'affirmer que les premières constituent le « lubrifiant » qui permet à la seconde de prospérer durablement. L'agent du fisc même est perçu comme un co-producteur de fraude et d'évasion fiscale.

Ce que la fraude et l'évasion fiscales ont de commun, c'est de porter toutes, atteinte à l'éthique sociale (Bouvier, 2004, p. 212). La particularité de l'évasion fiscale est qu'elle est, le plus souvent pratiquée par des connaisseurs, ou accompagnée par des experts fiscaux qui, utilisant habilement la loi fiscale, exploitant ses limites, arrivent à se soustraire adroitement de leurs obligations fiscales ou à les minorer (Ouedraogo, 2016, p. 69). Dans le contexte de cette étude, une partie des gains générés par cette évasion fiscale facilitée ou directement menée par

les fonctionnaires des services fiscaux constitue la rançon de la corruption qui en est le terreau fertile.

3.2. Perceptions sociales de la corruption en milieu fiscal burkinabè

Ces perceptions sont dominées par celles qui tendent à légitimer la corruption et à lui donner une sorte de caution pour mieux se déployer. Tantôt le phénomène est vu comme un privilège professionnel ou de la compensation pour les agents du fisc, tantôt il est perçu comme une pratique par laquelle l'on se conforme à un groupe et à son « éthos » et enfin comme une reconnaissance gratifiante auréolée de tout le symbolisme social qui tend à l'éclipser comme pratique avilissante. Ce dernier point rejoint l'analyse de Bourdieu (2017, p. 94) qui, au sujet du don, révèle un ensemble de mécanismes sociaux tendant à occulter sa double-vérité pour ne le faire fonctionner que comme absolument altruiste et désintéressé.

Sur la perception du phénomène comme compensation et privilège de métier, les résultats s'alignent sur ceux de Olivier de Sardan (1997, p. 3) pour qui le sous-paiement clochardise les fonctionnaires du Sud et les mène à la corruption. Sous l'angle de la compensation, mais du côté des contribuables, les données sont conformes aux résultats de Ouédraogo (2012, p. 75) dont plus 80% de l'échantillon d'étude avaient déclaré que les impôts auxquels ils sont soumis étaient élevés alors qu'il y a certaines couches sociales qui en sont exonérées ou même exemptées. Ainsi, le contribuable se sentant lésé par une sur-imposition trouve alors dans les pratiques corruptives un moyen légitime de se rendre justice pour amortir la charge fiscale qu'on lui aurait fait porter injustement.

S'agissant du conformisme social, les résultats vont dans le même sens que ceux de Blundo et Olivier de Sardan, 200, p. 13) qui, au sujet de la corruption en Afrique de l'Ouest, évoquent un comportement conformiste du fonctionnaire cherchant à faire comme tout le monde afin de ne pas être le dindon de la farce. Certains agents des impôts ne s'adonnent pas aux pratiques de corruption parce qu'ils sont friands d'argent, mais pour éviter l'isolement social ou la mise à l'écart par les autres dans un contexte où c'est le refus de se faire corrompre qui constitue l'exception.

3.3. Influence de la corruption sur la cohésion sociale

Il ressort des données que la corruption menace la solidarité et la justice sociales, génère des conflits sociaux, crée un rapport différentiel aux valeurs sociales et porte en elle les germes de l'exclusion sociale. Ces résultats recoupent ceux de Bouvier (2004, p. 215) qui soutenait déjà qu'il ne peut y avoir de société moderne qui puisse être et se penser solidaire sans que ceux qui la composent ne soient convaincus que la justice et l'égalité constituent des réalités effectives, et la justice et l'égalité fiscales au premier chef. Dans le même sens, Chambas (2005, p. 154), considère que la corruption, tout en étant à l'origine des pertes de recettes fiscales, crée des distorsions dans la concurrence au détriment des entreprises qui ne se livrent pas aux pratiques de corruption. Cette situation affecte la cohésion entre contribuables et plus généralement à l'échelle de la société dans son ensemble.

Sur la question du lien entre solidarité et cohésion sociale, les résultats rejoignent ceux de Durkheim (2007, p. 28), qui révèle que la solidarité est un levier, une synergie indispensable à la cohésion sociale, mais ne peut être perçue que par l'intermédiaire de ses effets sociaux. En tant que contrat tacite entre deux catégories d'acteurs marqué par un échange mutuel de faveurs entre elles (Mendez, 1989, p. 223), la corruption fiscale conduit à un inaccomplissement total ou partiel du devoir fiscal. Or, il est établi, du moins depuis l'avènement de l'impôt-solidarité (Leroy, 2002, p. 68), que le paiement de l'impôt est une expression concrète de solidarité de l'individu vis-à-vis de la collectivité. Comme le dit bien Stein, « l'impôt constitue l'expression économique de l'union de l'individu et de la nation » (cité par Beltrame, 1992, p. 169). La notion d'impôt-solidarité qui a vu le jour à la fin du XIXe siècle implique que l'impôt est le prix que la communauté exige de l'individu en vertu du

principe de solidarité nationale, pour la rémunération des services d'intérêt général (Beltrame, 1992, p. 172). Par ailleurs, pour Durkheim (2007, p. 181), l'une des "monnaies" de la cohésion sociale est l'absence de conflit social latent. Pourtant, au Burkina Faso, la corruption et l'injustice ont caractérisé le pouvoir d'Etat pendant plus d'un quart de siècle (Hagberg et al., 2017, p. 2) et les résultats de cette étude mettent en évidence une dimension fiscale de cette corruption qui fragilise la cohésion sociale à travers les rapports sociaux conflictuels qu'elle fait germer.

Enfin, sur le lien entre corruption et exclusion sociale, les résultats s'inscrivent dans la même veine que ceux de Yonaba (2012, p. 1050) quand il fait observer que la grande corruption qui porte sur des sommes faramineuses, compromet dangereusement la gestion des finances publiques et cela limite l'État dans ses actions en faveur des plus démunis. Le contraste est saisissant : d'un côté, une population appauvrie, de l'autre, une caste de privilégiés, avec un président qui a assis son pouvoir sur le clientélisme et la corruption (Ouédraogo, 2017, p. 52). Ainsi, la corruption fiscale crée les conditions de l'exclusion en même temps que celles de l'effritement de la cohésion sociale.

5. Conclusions

L'étude de la corruption en milieu fiscal révèle un phénomène aux multiples facettes dont il est établi qu'il comporte des effets néfastes sur la cohésion sociale. Dans la procédure fiscale, son ampleur peut être évaluée aux étapes de la taxation, du recouvrement et du contrôle fiscal. Qu'elles soient actives ou passives, les pratiques corruptives y prennent pied dans un contexte d'offre corruptive abondante. Des artifices juridiques et comptables permettent aux acteurs d'opérer la fraude ou l'évasion fiscales contre rémunération : sous-évaluations de la matière imposable, dissimulations, minoration de toutes sortes, non mise en recouvrement, etc. Ces pratiques solidement ancrées s'expliquent par des représentations sociales tendant à les légitimer. De l'imaginaire populaire ressortent ainsi, les logiques de la compensation, du conformisme social ou encore de la reconnaissance.

Quelques discours de condamnation tels le vol ou la gangrène sont cependant tenus sans pour autant pouvoir infléchir les pratiques des acteurs. C'est ainsi que la construction d'une société cohésive mérite d'être envisagée aux antipodes de la corruption. Qu'il s'agisse de la solidarité, de la justice fiscale et sociale, ou encore de l'inclusion sociale, on note que les pratiques corruptives sapent les fondements de la cohésion sociale. Ces résultats suggèrent que pour réaliser le vivre-ensemble, l'absence de conflit social latent, chère à Durkheim est fondamentale alors que l'essence même de la corruption est d'incuber les germes des conflits sociaux. Pour toutes ces raisons, on peut se demander si la quête d'une cohésion sociale forte au Burkina Faso ne ressort pas d'un leurre dans ce contexte de corruption endémique.

Références bibliographiques

- Ardant, G. (1965). *Théorie sociologique de l'impôt*. SEVPEN.
- Barilari, A. (2000). *Le consentement à l'impôt*. Presses des sciences Po.
- Beltrame, P. (1992). *La fiscalité en France*. Hachette.
- Blundo, G., & Olivier de Sardan, J.-P. (2001). La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest. *Politique africaine*, 3(83), 8-37. <https://doi.org/10.3917/polaf.083.0008>
- Bourdieu, P. (1980). Le concept de capital social. Notes provisoires. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 31, 2-3 https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069 {consulté le 16 mai 2025}.
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Minuit.
- Bourdieu, P. (2017). *Anthropologie économique*. Seuil / Raisons d'agir.
- Bouvier, M. (2004). *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*. LGDJ-EJA.
- Caillé, A. (2007). *Anthropologie du don*. La Découverte.

- Cartier-Besson J. (1997). *La corruption*. La Découverte.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27.
<https://doi.org/10.7202/1002206ar>
- Castel, R., & Duvoux, N. (2013). *L'avenir de la solidarité*. PUF.
- CEP (2015), *Enquête parlementaire sur la fraude fiscale, l'impunité fiscale, les restes à recouvrer et les chèques impayés. Rapport général*.
- Chambas, G. (2005). *Afrique au Sud du Sahara : mobiliser les ressources fiscales pour le développement*. Economisa.
- Cohen, A. (1955). *Delinquency Boys*. The Free Press.
- Delalande, N. & Spire, A. (2010). *Histoire sociale de l'impôt*. La Découverte.
- Dubet, F. (1994). *Sociologie de l'expérience*. Seuil.
- Dubet, F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Seuil.
- Durkheim, E. (2007). *De la division du travail social*. PUF.
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*. PUF.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. [Traduit de l'anglais par Alain Kihm]. Minuit.
- Grawitz, M. (2001). *Méthodes des sciences sociales*. Dalloz.
- Hagberg, S., & al. (2017). *Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016*. Uppsala University.
- Lavallée, E., Razafindrakoto, M., & Roubaud, F. (2008). *Les mécanismes à l'origine de la corruption : une analyse sur micro-données africaines. Document de travail*.
- Leroy, M. (2002). *Sociologie de l'impôt*. PUF.
- Martini, M. (2014), *Approaches to Curbing Corruption in Tax Administration in Africa*. U4 Anti-Corruption Resource Center.
- MAEP. (2008). *Rapport d'évaluation du Burkina Faso*.
- Mendez, G.E. (1989). Les approches de la corruption : le centre et la périphérie. *Déviance et Société*, 13(3), 223-229.
- Merton, R.K. (1965), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*. Plon.
- N'Gakosso, A. (2009), *Corruption, fraude, évasion fiscale et croissance*. L'Harmattan.
- Ogien, A. (1995). *Sociologie de la déviance*. Armand Colin.
- Olivier de Sardan, J.-P. (1997). *La corruption en Afrique : comportement des ménages et des acteurs sociaux face à une sévère régression de leurs revenus*. Ehess-Orstom.
- Ouédraogo, B. (2017), *Balai citoyen : le contexte d'une éclosion*. In Kupper, C. et al. *Une jeunesse africaine en quête de changement*. Grip, pp. 49-55.
- Ouédraogo, P.S. (2012). *Fiscalité au Burkina Faso : Perceptions et attitudes des contribuables du secteur informel de la ville de Ouagadougou*. [Mémoire de maîtrise de sociologie]. Université de Ouagadougou.
- Ouédraogo, P.S. (2016). *La procédure fiscale burkinabè en question dans le recouvrement des impôts du secteur informel : cas de la commune de Ouagadougou*. [Mémoire de master de sociologie]. Université de Ouagadougou.
- Ouédraogo, P.S. (2018). *Analyse socio-anthropologique du rapport à l'impôt : du consentement dans le Moogo à la résistance dans l'Etat moderne (Burkina Faso)*. [Thèse de Doctorat Unique en Sociologie], Université Ouaga 1 Pr Joseph KI-ZERBO.
- Ouédraogo, W. (2016), *Réussir la gouvernance démocratique en Afrique. L'exemple du Burkina Faso*, Céprodif.
- PNUD. (2007). *Rapport sur le développement humain : Burkina Faso, 6e rapport : secteur privé et développement humain*.
- REN-LAC. (2022). *État de la corruption au Burkina Faso, Rapport 2021*.

Sawadogo, F.M. & Dembélé, S. (2004), *Précis de droit fiscal burkinabè*. Presses Africaines.

Yonaba, S. (2012). Le recouvrement des recettes publiques dans les états africains : un état des lieux préoccupant. *Revue française d'administration publique*, 4 (144), 1043-1051.
<https://doi.org/10.3917/rfap.144.1043>